



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **15 mai 2017**

Décision n° **CP-2017-1626**

commune (s) : **Givors**

objet : Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, par voie de transfert de domaine public communal à domaine public de voirie métropolitain de 9 parcelles de terrain nu situées dans la zone d'aménagement concerté (ZAC) Montrond et appartenant à la Ville de Givors

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Crimier

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 5 mai 2017

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 16 mai 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : Mme Vullien (pouvoir à M. Rousseau), MM. Passi, Vesco (pouvoir à M. Bernard).

**Commission permanente du 15 mai 2017****Décision n° CP-2017-1626**

commune (s) : GIVORS

objet : **Voirie de proximité - Acquisition, à titre gratuit, par voie de transfert de domaine public communal à domaine public de voirie métropolitain de 9 parcelles de terrain nu situées dans la zone d'aménagement concerté (ZAC) Montrond et appartenant à la Ville de Givors**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 3 mai 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 modifiée, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre des régularisations foncières dans la zone d'aménagement concerté (ZAC) Montrond sur la Commune de Givors, la Métropole de Lyon doit acquérir, dans le cadre d'un transfert de domaine public communal à domaine public de voirie métropolitain, les voies suivantes, à savoir, rues de Bel Air, du Pilat, des Bruyères, Terre Brande, du Belvédère, Puits Henri, de Montagny, du Verger, Impasses Terre Brande, des Autrichiens, montée des Autrichiens, chemin de la Châtelaine, place du Belvédère et allée du Verger à Givors, soit les parcelles cadastrées BI 1286, BI 1677, BI 1679, BI 1686, BI 1688, BI 1692, BI 1712, BI 1713 et BI 1728, d'une superficie totale d'environ 39 428 mètres carrés.

Ce transfert est réalisé, conformément à l'article L 3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques qui dispose que les biens de la collectivité peuvent faire l'objet d'une cession amiable, sans déclassement préalable, lorsque la vente a lieu entre 2 collectivités et que les biens sont destinés à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert. Aucun déclassement n'est nécessaire. A l'issue de ce transfert, les biens relèveront du domaine public de voirie métropolitain.

Aux termes du dossier, l'acquisition de ces parcelles interviendrait à titre purement gratuit, biens cédés libres de toute occupation ou location.

Les documents d'arpentage seront pris en charge par la Ville de Givors ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** l'acquisition, par la Métropole de Lyon, à titre gratuit, par voie de transfert de domaine public communal à domaine public de voirie métropolitain, des rues de Bel Air, du Pilat, des Bruyères, Terre Brande, du Belvédère, Puits Henri, de Montagny, du Verger, des Impasses Terre Brande et des Autrichiens, de la montée des Autrichiens, du chemin de la Châtelaine, de la place du Belvédère et de l'allée du Verger à Givors, soit les parcelles cadastrées BI 1286, BI 1677, BI 1679, BI 1686, BI 1688, BI 1692, BI 1712, BI 1713 et BI 1728, d'une superficie totale d'environ 39 428 mètres carrés, dans le cadre des régularisations foncières dans la zone d'aménagement concerté (ZAC) Montrond sur la Ville de Givors.

**2° - Autorise** monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cet échange.

**3° - La dépense** totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P09 - Création, aménagement et entretien de voirie, individualisée sur l'opération n° 0P09O4365, le 21 mars 2016 pour la somme de 760 000 € en dépenses.

**4° - Cette acquisition**, à titre gratuit, fera l'objet des mouvements comptables suivants : pour ordre, en dépenses : compte 2112 - fonction 01 - en recettes - compte 13241 - fonction 01 - exercice 2017.

**5° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2017 - compte 2112 - fonction 844, pour un montant de 700 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 16 mai 2017.**

.